



CAPL n° 3 du 13 décembre 2012

1^{er} POINT : ATTRIBUTION DES EMPLOIS AU PLAN LOCAL CADRES C (Filière Fiscale) MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE DU 1^{ER} JANVIER 2013

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques 64

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les affectations au plan local des agents de catégorie C de la filière fiscale, pour le mouvement complémentaire, au 1^{er} janvier 2013.

Cette année encore, les suppressions d'emplois à la DGFIP se traduisent par la disparition de 2 023 postes.

Pour notre département la conséquence est brutale : perte nette de 14 agents de catégorie C. La création de 5 postes de cadres B, s'ajoutant aux 14 suppressions de postes de catégorie C et à 1 suppression de poste de cadres A, portent à 10 le total des postes supprimés à la DDFIP 64.

A ce jour, au plan départemental, ce mouvement complémentaire présente un **solde négatif de 7,4 agents de catégorie C** par rapport au TAG.

Le déficit d'agents ne cesse de s'aggraver dans la quasi-totalité des services : rares sont ceux qui ne présentent pas un solde négatif.

Compte tenu de cette situation, il est de plus en plus difficile pour les agents de la DDFIP 64 d'accomplir leurs missions de service public dans des conditions de travail toujours plus dégradées.

Les résultats de la consultation lancée par la CGT FINANCES PUBLIQUES au cours de l'année auprès des personnels, montrent qu'il existe un réel mal-être au travail. Nombreux sont les agents qui déplorent être peu ou pas soutenus par leur hiérarchie directe, elle-même s'estimant peu reconnue par la direction.

Le taux de grévistes dans le département lors de la journée d'action du 27 novembre dernier, bien supérieur à la moyenne nationale, reflète cette situation. En ces temps de crise, malgré la perte de salaire que représente une journée de grève, nos collègues restent prêts à ce sacrifice pour montrer leur mécontentement et leur détermination pour obtenir une amélioration des conditions de vie au travail.

Ce projet est, une fois de plus, totalement insatisfaisant dans la mesure où il ne traduit encore et toujours que la gestion d'une pénurie d'emplois qui va s'aggravant.

C'est pourquoi nous voterons **CONTRE**.

En réponse aux déclarations liminaires, le Président indique qu'il ne répondra pas aux préoccupations d'ordre national.

Concernant les suppressions d'emplois, il observe que la DDFIP 64 est moins touchée que les années précédentes.

Concernant l'observation faite par notre organisation syndicale au sujet de l'important déficit global d'emplois (cadres B + C) sur les résidences de Biarritz et Orthez, il en reconnaît la justesse mais affirme que le site d'Orthez, eu égard à la comparaison entre les charges de travail et les effectifs, est plus à même de faire face, contrairement à Biarritz où s'opposent un très gros déficit d'emplois (la résidence est très peu demandée) et des enjeux non couverts.

Il rappelle que le mouvement au 1er janvier est un mouvement complémentaire auquel participent finalement peu d'agents, cette faible attractivité étant liée à des raisons familiales, financières et scolaires.

A l'issue de ce mouvement, 3 postes vacants sur Bayonne et 2 postes vacants sur Biarritz restent non pourvus. Conformément aux arguments développés dans sa déclaration liminaire, la CGT Finances Publiques a voté **contre** ce projet.

Au titre des questions diverses, les représentants de la CGT Finances Publiques ont abordé le cas d'une collègue mise à la disposition du PRS, dans le cadre d'une expérimentation pour renforcer la Cellule Départementale de Procédures Collectives. Le président a confirmé que cette expérimentation était toujours en cours et qu'avant d'envisager une affectation définitive de cet agent, il fallait au préalable connaître le résultat de cette expérimentation. ***Souhaitons que cette fois l'intérêt du service ne prime pas celui de l'agent !***

AFFECTATIONS RESULTANT DE LA TENUE DE LA CAPL N°3 DU 13/12/2012

Résidence de PAU :

Nom et prénom	Affectation proposée
LANTIAT-LESPERANCE Nicole	CH I Pau
CAMGRAND Serge	Sans changement (ALD Pau - CH I Pau)
JUMBOU Eric	SIE Pau-Sud
PATOU Stéphanie	Relations Publiques Pau
ESQUERRE Célia	SIP Pau-Est
CANCIAN Karen	SIE Pau-Est
BOISLORET Laurence	ALD Pau (SIP Pau-Est)
BIRI Laetitia	Sans changement (SIE Pau-Nord)

Résidence de BAYONNE :

Nom et prénom	Affectation proposée
HOMBROUCK Alain	Sans changement (EDRA Bayonne – SIP Bayonne)
QUEHEN Aline	Sans changement (ALD Bayonne – CH II)

Résidence de Biarritz :

Nom et prénom	Affectation proposée
BENARD Richard	SIP Biarritz

Résidence d'Orthez :

Nom et prénom	Affectation proposée
GRESSARD Stéphane	SIP-SIE Orthez
KOVACIC Christelle	ALD SIP-SIE Orthez (détachée Direction / Secrétariat-Com.)

Résidence d'Oloron-Ste-Marie :

Nom et prénom	Affectation proposée
JOUANNY Stéphanie	ALD SIP-SIE Oloron

2^{eme} POINT : FGP – MOUVEMENT SPECIFIQUE DE CATEGORIE C EFFET AU 1^{ER} JUILLET 2013

La direction a rédigé une demande, appuyée par l'Interrégion, pour que la trésorerie de Bedous soit classée en poste spécifique ; elle souhaite ainsi obtenir une affectation d'un cadre C ou B pour ce poste.

Nous avons voté **pour** la proposition de la direction demandant le classement de la Trésorerie de Bedous en poste spécifique.

En ce qui concerne les autres trésoreries (Navarrenx, Salies de Béarn, Sauveterre de Béarn et Tardets) pour lesquelles une demande similaire de classement en postes spécifiques avait déjà été formulée par les Organisations Syndicales lors de précédentes réunions, le président a indiqué que les ERD et les promotions de C en B couvriraient leurs besoins. ***Nous sommes loin de partager l'optimisme de cette analyse !***